



- Zonage**
- A : zone agricole
  - Ae : zone agricole à enjeu écologique
  - Ah : hameau situé en zone agricole (STECAL)
  - AU : zone à urbaniser
  - AU0 : zone à urbaniser fermée
  - AUe : zone à urbaniser pour équipement
  - AUE : zone à urbaniser à vocation économique
  - ALe : zone à urbaniser pour activités de loisirs ou de tourisme
  - N : zone naturelle
  - Nc : zone naturelle accueillant des carrières
  - Nec : zone naturelle accueillant des équipements publics
  - Ner : zone naturelle accueillant des ouvrages énergétiques
  - NL : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
  - Ns : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
  - Nst : zone naturelle accueillant des activités touristiques
  - Ntc : camping en zone naturelle
  - U : zone urbaine
  - Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques

- Prescriptions**
- Abri pyrénéen
  - Changement de destination
  - Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)

- A titre informatif**
- Exploitation agricole: élevage
  - Nécessaire sanitaire autour des bâtiments d'élevage
  - Bâtiment classé monument historique
  - Bâtiment de protection patrimoniale soumis à ABP
  - Réseau routier primaire
  - Réseau routier secondaire

NB : Sur ces plans ne figurent pas les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques qui relèvent des Services d'Etat Public et peuvent rendre certains terrains inconstructibles



**Vielle-Aure  
Ouest**

Département des  
Hautes-Pyrénées

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
intercommunal  
Aure & Louron**

Echelle : 1:10000 ème

Zonage réglementaire  
Document destiné à la concertation du public

17 juillet 2019



Citadia Conseil  
12 Rue Edouard Branly  
82000 MONTAUBAN  
Tel : 05 63 92 11 41  
Fax : 05 63 93 25 47  
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron  
Mission: PLU Aure Louron  
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP @  
Réalisation: Citadia Conseil® le 10.07.2019